



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : [mairie@amplepuis.fr](mailto:mairie@amplepuis.fr)

Site : [www.amplepuis.fr](http://www.amplepuis.fr)

Le mardi 29 janvier 2024  
A 19 h

---

Le vingt neuf janvier deux mille vingt quatre à 19 heures 00, le Conseil d'administration du CCAS d'AMPLEPUS s'est réuni à la Mairie d'AMPLEPUS.

**Secrétaire de séance élue :** Angélique GONIN-CHARTIER

**Présents :** René PONTET, Simone GUEYDON, Henri BURNICHON, Jean-François TEIL, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Patricia PIVOT, Daniel DUMONTET, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Roger GOUTAILLER, Charles MAGDINIER, Christiane MONTIBERT, Marie-Jeanne DUBOIS.

**Pouvoirs :** Christine LABROSSE-AUROUX pouvoir à René PONTET,

**Excusés :** Christine LABROSSE-AUROUX, Nathalie CHANFRAY, José MARTINEZ, Jeanne PETIT

---

#### **1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil d'Administration du CCAS **DESIGNE** Mme Angélique GONIN-CHARTIER en tant que secrétaire de séance, sur proposition de Monsieur le Président.

**Adopté à l'unanimité**

#### **2 APPROBATION PV SEANCE DU 23 novembre 2023**

Le Conseil d'Administration du CCAS **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023

**Adopté à l'unanimité**

#### **3 EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES DU PRESIDENT**

Par délibération du 22 juillet 2020, portant « Délégations de pouvoir », le Conseil d'Administration a délégué à Monsieur le Président, en vertu de l'article R123-21 du Code d'Action Sociale et Familiale, un certain nombre de ses compétences. Il doit rendre compte au Conseil d'Administration des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

##### **Elections de domicile :**

- 1 personne seule du 20/11/2023 au 19/11/2024
- 1 personne seule du 12/01/2024 au 11/01/2025
- 1 personne seule du 16/01/2024 au 15/01/2025

Les membres du Conseil d'Administration **prennent acte** des délégations consenties au Président.

#### **4 ACCEPTATION DES DONS EN FAVEUR DU CCAS**

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que selon les dispositions des articles L.123-8 et R123-25 du code de l'action sociale et des Familles, le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs.

Monsieur le Président précise que

- l'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation provisoire
- Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération
- L'encaissement du don relève du comptable public, seul habilité à manipuler des fonds publics

Le Conseil d'Administration du CCAS **ACCEPTTE** les dons suivants :

Date	Montant
23/10/2023	100.00 €
18/11/2023	50.00 €
06/12/2023	100.00 €
14/12/2023	50.00 €
26/12/2023	250.00 €

**Adopté à l'unanimité**

#### **5 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 (ROB)**

Après présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 par M. le Président :  
les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

**Adopté à l'unanimité**

#### **6 DOSSIER ASL**

##### **1 – DEMANDEUR :**

**83 ans, veuf, retraité**  
**Domicile de secours : AMPLEPUIS**  
**Sous tutelle du GRIM**  
**6 obligés alimentaires**

Demande de renouvellement de prise en charge par l'aide sociale pour les frais d'hébergement à l'EHPAD Les Liserons à Cublize à compter du 31/01/2024

Tarif journalier hébergement : 61.15 €, soit 1 859,57 € par mois

Aucun obligé alimentaire n'a répondu

##### **2 – DEMANDEUR :**

**63 ans, célibataire, retraité au 01/01/2024**  
**Domicile de secours : AMPLEPUIS**  
**Sous tutelle de l'ATMP**

Demande de prise en charge par l'aide sociale des frais hébergement au Domicile Collectif les Madeleines à Thizy-les-bourgs à compter du 20/10/2023

Tarif journalier hébergement : 58.39 €, soit 1 775.64 € par mois

**Le Conseil d'Administration émet un avis favorable sur ces dossiers de demande d'aide sociale légale.**

**Adopté à l'unanimité**

#### **QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS**

M. Henri BURNICHON informe que l'épicerie sociale de notre canton s'est inscrite dans un appel à projets lancé par le réseau des épiceries solidaires dont elle fait partie (réseau ANDES). L'épicerie a été retenue

Cet appel consiste à l'utilisation du FAAD (fonds d'aide alimentaire durable) par l'intermédiaire d'une enveloppe financière qui doit approcher les 6 000 €, en cultivant le bien manger pour tous et permettre une alimentation plus saine.

Cette enveloppe doit servir à l'achat de produits alimentaires locaux (Viande Poissons Œufs)

L'Épicerie sociale travaille en partenariat avec la coopérative des délices paysans du Val de Reins pour la proximité et tout est fait pour être aux normes avec la procédure imposée pour l'utilisation de cette subvention ponctuelle.

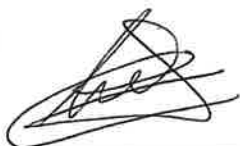
Un rendez-vous est fixé le 13 février avec une animatrice du réseau pour finaliser les points à éclaircir avec l'espoir de pouvoir faire bénéficier de cette enveloppe aux familles.

M. Henri BURNICHON fait un bref compte rendu du repas festif du nouvel an organisé par le Collectif Solitude

Une cinquantaine de personnes était présente : le repas et la convivialité autour des tables rondes furent appréciés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

La secrétaire  
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Président  
R. PONTET

